L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

BUREAUX: No 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 5 MARS.

Suite de la Première Page.

ORLEANS No 21.

Officiers:
Président—Jno Herbert.
Vice-Président—A. Kerns.
Secrétaire—E. Dérété.
Secrétaire des Finances—P. Chartier.
Trésorier—P. Boehm.
Foreman—S. B. Gill.
1er Assistant—P. Daniels.
2d Assistant—A. Casagne.

Cette compagnie était représentée par quatre-vingts hommes, en casques noirs, chemises rouges et pantalons noirs. Leur jolie pompe à vapeur qui porte le nom de Joséphine Lemarié, resplendissait et était ornée de différentes pièces d'argenterie, gagnées par la compagnie au Bazar Français.

Le cheval favori, qui porte le nom de Beauregard, marchait fièrement dans les rangs.

Après la parade la compagnie s'est rendue au coin des rues Bienville et Passage, où un dîner fin avait été préparé pour elle.

JEFFERSON No 22.

Officiers:
Président—G. H. Schreiber.
Vice-président—P. Kaiser.
Foreman—L. Bonsel.
1er Assistant—John Alexander.
2d Assistant—John Kliment.
Secrétaire aux minutes—A. F. Kaufman
Secrétaire des finances—Anil Spreo.
Trésorier—John Alexander.

Jefferson No 22, avait 70 vigoureux représentants du 6e district, autrefois Jefferson City. Leur pompe à vapeur ne le cédait en rien à ses devancières pour le brillant de son métal ou l'élégance de sa décoration. Elle portait ces mots écrits en lettres d'argent: "Nous arrivons au son du tocsin." Uniforme: casque et ceinture noire, chemise rouge.

Le cheval favori de la compagnie "Bob Lee", marchait superbement entre les cordes.

CHALMETTE No 23.

Officiers:
Président—Peter Daerr,
Vice Président—Hy. G. Wintz.
Secrétaire—François Bruseau.
Trésorier—Otto Thoman.
Foreman—Hy. Munster.
Premier Assistant—Fred. Mehle.
Second Assistant—Peter Kohl.

Chalmette No 23 a fait très bon effet avec sa pompe brillante et polie, traînée par quatre superbes chevaux.

Cette compagnie avait mis en ligne soixante dix membres, qui portaient l'uniforme suivant: vareuse rouge, ceinture blanche, pantalons et casques noirs.

CRESCENT No 24.

Officiers:
Président—F. Dadenhefier.
Trésorier—H. H. Bierhorst.
Secrétaire—Geo. Wetzel.
Foreman—H. Messier.
Premier Assistant Foreman—Fred. Ruben.
Second Assistant Foreman—M. Hooper.

Cette compagnie formait la marche et on pouvait lui appliquer cette phrase anglaise: "Last but not least," car quoiqu'elle fut la dernière dans l'ordre de la procession, en raison de son numéro, son puissant appareil, convenablement décoré et traîné par ses deux chevaux "Tim" et "Fred" attirait de loin les regards. On voyait sur la cheminée de sa pompe une pyramide de balles de coton.

Le temps a été superbe et les rayons du soleil étaient si ardents que les spectateurs immobiles en étaient incommodés. Il a fallu couvrir les balcons de parasols. Ce n'était pas là un grand inconvénient. On sait du reste que, sous ce climat, le soleil est chaud en toute saison quand il brille. Mais il y avait beaucoup de poussière, et pour en garantir les pompes, des nègres, avec des époussetoirs à la main, avaient été chargés de suivre les attelages et de veiller à ce que la poussière ne ternît pas l'éclat des ornements et des décorations.

Ces nègres portaient divers costumes. On en remarquait deux avec des casaques blanches et des ceintures rouges. Ils paraissaient très fiers de leurs fonctions dont ils s'acquittaient en conscience. Ces pauvres nègres! on les met à toute besogne et ils ne refusent jamais de rendre service pour peu qu'ils soient rétribués.

De retour à la rue du Canal, après avoir suivi la rue Rampart et parcouru une partie du Troisième District, la procession s'est dispersée, la plupart des compagnies se rendant à des banquets préparés en divers endroits de la ville. Le soir, il y a eu plusieurs bals.

Remerciements.

Nous prions la compagnie St Bernard No 1, la compagnie Phoenix No 8, la compagnie Vigilant No 3, la compagnie Good Will No 10, d'agréer tous nos remerciements pour la gracieuse attention qu'elles ont eue de nous donner une sérénade en passant devant les bureaux de l'ABEILLE.

La compagnie du Phoenix No 8 nous a invité au banquet servi à son intention chez M. H. Cordes, No 625 rue Royale, entre Montégut et Clouet. Nous l'en remercions bien sincèrement.

Mort subite.

Dimanche matin, sur les 8 heures, A. F. Martin, employé dans le magasin de J. Aycock, rue Bienville 32, est tombé subitement malade dans la grocerie. On a cru tout d'abord qu'il souffrait d'un excès de boisson et on lui a administré de l'émétique. Mais le remède a eu peu de succès, et on a envoyé Martin à l'hôpital où il est mort une heure après.

Une enquête a été faite et un verdict conforme à ce que nous venons de rapporter a été rendu. On a dit que Martin avait été empoisonné, mais sans fondement. Le défunt était né dans le Canada et avait 43 ans.

Arrestation d'un Pick-Pocket et de ses complices.

M. B. Esard, demeurant No 119, rue Barracks, rapporte à la station de police du 3me précinct, que pendant qu'il était debout à une des extrémités du Marché Français, hier matin, un peu après sept heures, sa chaîne et sa montre en or lui ont été enlevées par un filou. Ses soupçons posant sur Henri Bieler, Charles Edouard et Eugène Lynch, il les a fait arrêter comme les complices de l'auteur du vol. A une heure de l'après-midi, le sergent O. Rouck a arrêté et conduit à la salle de police de la place Jackson, un nommé James White qui a commis le vol. La propriété volée reconnue par M. Esard, a été trouvée dans le bureau de prêts sur gages de M. Testart, rue Royale, coin Toulouse.

Coup de feu.

Hier après midi, à cinq heures et demie, une altercation s'est élevée sur l'habitation Millaudon, paroisse Jefferson, entre un nommé Ernest Gullia, blanc, et Bernard, nègre, à la suite de laquelle le premier a reçu un coup de feu à la poitrine, le blessant dangereusement. Bernard s'est enfui, mais a été arrêté plus tard dans la soirée.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance de lundi, 4 mars 1878.

La séance est ouverte à onze heures. Mr. Robertson occupe le fauteuil. Vingt-huit membres répondent à l'appel.

Les amendements de la Chambre au bill No 163 du Sénat, qui incorpore la New-Orleans, Texas and Colorado Rail Road et en facilite la construction, sont acceptés.

Mr Richardson, au nom du comité de commerce, d'agriculture et de manufactures, présente un rapport qui conclut au rejet du bill No 36 du Sénat, pour l'amélioration des races de chevaux, bêtes à cornes et cochons. Le comité est d'opinion que les ordonnances actuelles des juris de police remplissent le but désiré.

Le bill No 138 de la Chambre, modifiant la loi 70 de la session extraordinaire de 1877, définissant les mots "marchands en gros et détaillants", déclarant qui est sujet à la licence, est adopté. La loi s'applique principalement aux détaillants de médicaments dans les campagnes et les autorise à débiter, en petites doses quelconques, sans acquitter la licence de droguistes, quand ils sont établis à plus de huit milles d'une pharmacie licenciée.

Le rapport du comité des élections sur la contestation Waites—Wakefield donne lieu à de longs débats. Il s'agit du poste de sénateur du quatorzième district.

Les républicains s'opposent à la prise en considération en se fondant sur ce qu'ils n'ont pas eu le temps de prendre connaissance des témoignages.

Mr White croit que ses collègues consentiraient volontiers à l'ajournement de la discussion si leurs adversaires politiques, après plusieurs heures de plaidoiries, s'engageaient à ne pas avoir recours à des tactiques dilatoires, aux manœuvres ordinaires de ceux qui cherchent à obtenir des avantages.

Mr Dumont exprime l'opinion que Mr Wakefield, qui siège en ce moment, est le véritable représentant du district; il affirme que ses amis n'ont pas eu l'occasion de considérer les dépositions, mais il ne répond pas d'une manière satisfaisante à la proposition de Mr White.

Mr Boatner dit que les réponses de Mr Dumont aux questions de Mr White indiquent clairement que le but des sénateurs républicains est d'empêcher une discussion.

M. Ogden partage l'opinion de M. Boatner.

M. Grover croit qu'il vaut mieux accorder du temps à ceux qui, comme les membres du comité, n'ont pas eu l'occasion d'entendre et de lire les témoignages.

La prise en considération du rapport est remise à demain, à 1 heure, par un vote de 19 contre 14.

Le bill No 151 du Sénat, qui autorise la consolidation des chemins de fer intéressant d'autres chemins de fer, est appelé.

M. Boatner propose un amendement déclarant que la permission s'applique seulement aux compagnies qui ont rempli les conditions de leurs chartes et achevé les voies qu'elles s'étaient engagées à construire. Le sénateur de Catahoula désire exclure du bill les compagnies qui ne se sont fait donner des chartes que pour les vendre.

Mr George répond que la [illegible] pourrait à la vente de ses chartes à des compagnies qui ont la sérieuse intention et les moyens de commencer et d'achever les chemins.

Mr Allain est en faveur de l'amendement qu'il croit nécessaire.

Mr Goode est d'opinion que l'Etat en a besoin et cite, à l'appui de ses arguments, la compagnie qui s'était engagée à établir une voie à l'ouest de la Baie de Barwick.

Mr Stamps craint qu'il n'y ait un jeu dans le projet de loi.

Mr Ogden dit que le bill ne renouvelle pas les chartes des compagnies qui n'ont pas construit leurs chemins.

La modification de Mr Boatner est rejetée par un vote de 18 contre 15.

Mr Demas ne veut pas que la Législature réalise les espérances de ceux qui, après avoir obtenu des chartes, les ont gardées, n'ont rien accompli, attendant que les acheteurs se présentassent.

Mr Goode propose une modification déclarant que si dans les cinq ans qui suivront les transferts, les travaux des parties des voies qui se trouvent en Louisiane ne sont pas achevés, les chartes seront frappées de nullité. Le sénateur de Terrebonne offre l'amendement dans la prévision du cas où les acheteurs, étant des rivaux, seraient intéressés à ce que les chemins ne fussent pas construits. Il a été surpris du vote du Sénat sur la modification de Mr Boatner; si ses collègues avaient mieux compris la question, ils eussent voté autrement.

L'amendement de Mr Goode est accepté à l'unanimité des voix.

Le Sénat, par un vote de 18 contre 15, refuse de suspendre les règlements pour la troisième lecture et l'adoption.

Le bill No 178 de la Chambre, qui prête deux millions de bons de l'Etat à la compagnie de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique, est considéré.

Mr Garland s'y oppose vivement. La compagnie, dit-il, quand elle obtint sa charte, annonça qu'elle n'avait pas besoin de secours; aujourd'hui, après plusieurs années, elle a seulement nivelé cent cinquante milles d'une voie qui doit en avoir trois cents de longueur; aujourd'hui, elle annonce que si l'Etat ne lui tend pas la main, elle succombera, et que nos intérêts en souffriront. La compagnie a donc manqué de ressources, de jugement et de prévoyance; nous ne saurions donc nous fier à ses promesses, nous ne saurions l'écouter lorsqu'elle nous demande de lui prêter deux millions, prêt qui, en réalité, serait une allocation; lorsqu'elle fait luire à nos yeux la perspective de propriétés imposables qui auront une bien plus grande valeur qu'à cette heure et augmenteront de beaucoup le revenu de l'Etat. Il faut se garder d'oublier les beaux jours qui furent promis à la Nile Orléans et aux campagnes à l'époque où il fut question d'établir les chemins de fer de Jackson et des Opelousas. Les terres que traversent ces voies ont-elles plus de valeur, l'herbe ne croît-elle pas dans les rues de la capitale? La Louisiane n'a pas, d'ailleurs, les moyens d'encourager les entreprises de ce genre.

M. Zacharie voit, dans le fait que la compagnie, malgré les désastres commerciaux et financiers du pays, malgré les terreurs des capitalistes, a pu recueillir cinq cent mille piastres, la preuve de son énergie et de sa bonne foi. Si les chemins dont Mr Garland a parlé n'ont pas rapporté ce qu'on avait lieu d'en attendre, c'est que nos voisins ont été plus actifs et plus progressifs que nous. La Louisiane n'a pas su profiter de ses avantages naturels; elle s'est laissé devancer par le Missouri et le Texas, et par tous les autres Etats de l'Union. L'occasion de recouvrer une grande partie de terrain que nous avons perdu se présente; en profiterons-nous? La compagnie pourrait, actuellement, acheter ses rails et ses locomotives à moitié moins qu'elle n'eût pu les avoir il y a cinq ans. Le prêt que demande la compagnie est conditionnel et ne saurait être considéré comme une dette. Le chemin de fer de la Nile-Orléans et du Pacifique est l'entreprise d'hommes qui essaient de retirer la Louisiane du tombeau.

Mr White combat le bill parce qu'il est clairement une violation de la constitution qui fixe la dette de l'Etat à quinze millions et ne veut pas que cette somme soit excédée. L'auditeur nous apprend, dans son rapport, page 89, que les bons susceptibles de conversion s'élèvent à $11,785,293,21; il existe $4,107,000 de bons, quoique les tribunaux aient décidé qu'une partie de ceux-ci doive être convertie; la dette flottante est de $744,632,59; l'Etat doit aux écoles publiques $1,313,000, produit de la vente de terres publiques, produit que l'article 139 de la constitution déclare un dépôt sacré; les bons du State Seminary s'élèvent à $156,000; ceux des écoles, actuellement à Washington et qui ont été réclamés, s'élèvent à $210,000. La dette de la Louisiane, dette qui n'est pas l'objet d'un doute et d'une contestation quelconque de la part de qui que ce soit, est, en ce moment, de $14,688,926,71, mais il faut y ajouter beaucoup d'autres sommes en litige et les bons de la Banque des Citoyens; à ce sujet M. White donne des chiffres, des décrets, et étaye d'arguments dont la publication nous entraînerait trop loin. Il termine en disant que la dette sera probablement de dix neuf à vingt millions, et en mettant ses collègues en garde contre "The Elysean Field pictures," le tableau des délices des Champs Elysées tableau qu'a si poétiquement tracé le sénateur d'Orléans, M. Zacharie.

M. Allain préconise l'adoption et lit un article du *Democrat* de ce matin. Considérant les avantages qui résulteront de l'établissement de la voie, il s'étonne de l'opposition que le bill a rencontrée. Les hommes qui dirigent l'entreprise sont des fils de la Louisiane, ils y ont leurs intérêts.

Mr George avoue que le passé justifie les hésitations et les craintes quand il s'agit d'accorder l'argent de l'Etat aux compagnies de chemins de fer, mais on ne saurait nier que si la guerre n'avait pas éclaté, le placement eût été avantageux. Quoiqu'il en soit, il convient, dans les circonstances actuelles, de tourner le dos au passé et de fixer les yeux sur l'avenir. Le représentant de Webster est persuadé que la construction de la voie allégerait le fardeau des taxes, augmenterait la valeur des propriétés et attirerait l'immigration. Il porte la dette de l'Etat à $11,800,000, après en avoir retranché plusieurs des sommes qu'a signalées Mr White.

Mr Grover dit que les souscriptions volontaires sont de $540,000; la compagnie a touché ce montant. Les souscripteurs demandent à la Législature de les aider, ils ont le droit de lui demander du secours au nom et dans l'intérêt du commerce. La paralysie des affaires, le vide de la caisse de l'Etat sont dus à l'absence de chemins de fer. Mr Grover est surpris et s'indigne de l'opposition que le bill a soulevée. Il insiste sur l'insertion de la liste des souscripteurs dans le compte-rendu de la séance d'aujourd'hui; il désire que le public, en la lisant, soit convaincu que toutes les classes de citoyens approuvent le projet.

Mr Robertson propose que la suite de la discussion soit renvoyée à demain. Sa motion est suivie de cris et d'une grande confusion; le président a beaucoup de peine à rétablir l'ordre et la tranquillité.

La suspension des règlements pour passer à la troisième lecture est appelée; le Sénat l'accorde par un vote de 28 contre 5.

Mr Goode déclare qu'il votera contre le bill. Les bons, dit-il, seront inconstitutionnels; la compagnie n'en retirera pas les avantages qu'elle en espère, car ils seront sacrifiés à cause du doute qu'on aura sur leur légalité, et, néanmoins, la question d'équité est telle que la Législature se croira obligée d'en décréter le paiement intégral, à l'échéance.

L'adoption est proposée; les voix se partagent comme suit:

Dans l'affirmative—MM. Allain, Bryant, Burch, Cage, Demas, Dumont, Ellis, George, Gla, Grover, Harper, Kelly, Landry, Mitchell, Ogden, Robertson, Sandiford, Stamps, Sutton, Texada, Twitchell, Wakefield, Wheeler, Young et Zacharie—25.

Dans la négative—MM. Boatner, Ducros, Garland, Goode, Perkins, Richardson, Stubbs et White—8.

Le président proclame l'adoption du bill.

Mr Robertson présente un bill—No 216—donnant aux contribuables le droit de demander la désignation de juris de police et autorisant le gouverneur à désigner les juris dont la désignation lui est demandée.—Soumis au comité judiciaire.

Une somme de vingt piastres est allouée à Mr Pitié pour le plan de la propriété située derrière la banque des Citoyens et que le propriétaire, Mr José Llama, offre de vendre ou de louer à l'Etat.

Le Sénat siège à huis clos, puis, par un vote de 16 contre 15, s'ajourne à mercredi, 6 du courant, à neuf heures et demie du matin.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures par l'Orateur Bush, qui déclare un quorum présent.

Mr Kennedy présente une résolution à l'effet d'autoriser le sergent d'armes à prendre deux autres assistants.

Déposée sur le bureau en vertu des règlements.

Mr Keeling, de Caddo, fait la motion d'ajourner jusqu'à mercredi à midi, et appelle les oui et les non.

La Chambre refuse de s'ajourner.

Mr Young, de Claiborne, présente une résolution, demandant que la somme de cent cinquante piastres soit accordée à chaque représentant des journaux quotidiens, qui ont suivi les séances de la Chambre.

Déposé momentanément sur le bureau en vertu des règlements.

Mr Voorhies appelle le bill No 146 de la Chambre, relatif au Bureau des Assureurs, il demande une suspension des règlements dans ce but.

Objection est faite et les règlements ne sont pas suspendus.

RAPPORTS DES COMITÉS.

Les rapports suivants sont présentés:

Par le comité sur le pénitencier de l'Etat un rapport qui est renvoyé pour être imprimé dans le journal.

Par le comité sur les dépenses contingentes, Mr Young, de Claiborne, président, un rapport recommandant de payer à Mr L. J. Souer, son per diem jusqu'à la date de son expulsion et ses frais de route pour se rendre à la capitale de l'Etat.

Mr Aldigé appelle le bill des allocations et demande les oui et les non avec le résultat suivant:

Oui—55.
Non—41.

Le bill n'est pas pris en considération, faute d'une majorité des deux tiers.

L'Orateur Bush adresse une communication à la Chambre, dans laquelle il dit qu'il a lieu de croire que la motion de déclarer vacantes les fonctions d'Orateur, faite samedi dernier, était ironique.—Il proteste néanmoins contre l'intention de censure impliquée dans cette motion.

Mr Warmoth, de Plaquemines, prend la parole pour un fait personnel. Il dit que la motion a été faite par lui; que son seul but était de gagner du temps de [illegible] et qu'il n'y a pas eu intention réelle de [illegible] l'Orateur.

M. Voorhies appelle le bill de la Chambre, changeant la représentation des districts sénatoriaux, des paroisses et des wards de l'Etat, réduisant le nombre des représentants à 97 et maintenant le nombre des sénateurs à 36.

La question préalable est ordonnée après quelques motions dilatoires.

Les membres démocrates consentent à accorder une heure aux républicains pour donner leurs appréciations relativement au bill.

M. Ross Stewart, républicain de couleur, fait un discours à sensation, disant que les démocrates manquent à leurs engagements en passant le bill en question, etc., etc.

Mr Simms, couleur, de St-Jacques, dit quelque chose, qu'il comprend peut-être lui-même, mais qu'assurément personne autre ne comprend.

Mr Leonard, de Caddo, déclare que le bill est une mesure de parti. Il croit cependant que les démocrates ont tort de retrancher vingt-deux membres des paroisses rurales, lorsque la Nouvelle-Orléans n'en perd que deux. Dans leur propre intérêt, dit-il, les démocrates auraient dû retrancher beaucoup de membres de la paroisse d'Orléans qui sera bientôt, si elle ne l'est déjà, contrôlée par des influences communistes.

Ils n'ont pas lieu de craindre les hommes de couleur, qui constituent la majorité dans les paroisses rurales. Ceux-ci, dorénavant, voteront probablement pour les blancs, pourvu que ces blancs leur fournissent des garanties suffisantes de probité et de capacité.

M. Jonas, d'Orléans, répond à M. Leonard. Il dit que la Nouvelle Orléans n'a que faire de la sollicitude du membre de Caddo. Si le bill lui conserve vingt et un représentants sur vingt trois, c'est tout simplement parce que la population lui donne droit à cette représentation.

Pour ce qui est de redouter les votes des hommes de couleur dans les paroisses rurales, M. Jonas ne les a jamais redoutés.

En 1874, à la convention de Baton Rouge, lorsque dans le comité de vingt-et-un sur les résolutions, Mr Leonard, de Caddo, s'est efforcé de faire supprimer le nom de "Démocrate" afin de constituer le parti blanc, en hostilité ouverte avec le parti noir, c'est en partie grâce aux efforts de Mr Jonas et de Mr Voorhies tous les deux de la Nouvelle-Orléans, que la tentative du représentant *White Leaguer*, de Caddo, aujourd'hui républicain, a échoué.

Le bill ayant passé ses deux lectures, la seule question est sur l'adoption finale.

Le vote est comme suit:
Oui—60.
Non—27.

Le bill est finalement adopté et une motion de reprendre en considération le vote par lequel le bill a été adopté est déposée sur le bureau.

Le bill No 336, pour soumettre au peuple la question d'une convention constitutionnelle, en même temps qu'une liste de délégués à cette convention, afin que si le peuple vote pour la convention, elle puisse se réunir dans les premiers jours de décembre, est pris en considération.

L'amendement de Mr Ryland, d'Ouest Feliciana, porte que la question d'une convention sera soumise au peuple sans liste de délégués. Dans le cas où le peuple se prononcerait en faveur d'une convention, une élection pour les délégués à cette convention sera tenue le 1er lundi de novembre 1880. Sur l'adoption de l'amendement le vote est comme suit:
Oui—50.
Non—48.

L'amendement est adopté.

Sur motion de Mr. Kidd, de Jackson, le bill ainsi amendé est renvoyé à mercredi à une heure de l'après-midi.

La séance est levée alors jusqu'à sept heures du soir.

SÉANCE DU SOIR.

La Chambre est appelée à l'ordre à sept heures et quelques minutes par l'Orateur Bush, qui déclare un quorum présent, soixante seize membres ayant répondu à l'appel nominal.

Après quelques débats, le bill relatif au Moffet Register est pris en considération. Les membres qui s'opposent au bill font plusieurs motions dilatoires.

La seconde section du bill est enfin adoptée, ainsi que la troisième.

Plusieurs amendements sont proposés à la quatrième section et sont rejetés.

M. Newsom, de Tangipahoa, déclare qu'il s'oppose au bill parce qu'il est clairement inconstitutionnel et qu'il n'est pas pratique en outre. Il espère cependant, que ceux qui pensent comme lui cesseront de faire des motions dilatoires. Ils se contenteront de voter contre le bill. La quatrième section, amendée par M Ryland, de façon à prescrire que lorsque l'appareil Moffet se trouvera hors d'état, sans qu'il y ait de la faute du propriétaire de la buvette ou du café, les frais de réparation seront payés par l'Etat, est mise aux voix et est adoptée.

Une motion d'ajourner jusqu'à mercredi, à onze heures, est rejetée ainsi qu'une motion d'ajourner jusqu'à mardi, à onze heures.

Mr Kidd, de Jackson, fait la motion de renvoyer le bill à mercredi prochain. Rejetée.

La quatrième section est adoptée.

Mr Hill, d'Orléans, présente une résolution, demandant que le bill soit référé à un comité, afin qu'il puisse être amendé de façon à faire peser la taxe spéciale sur les buvettes et les cafés seulement et non pas sur les marchands de vins et spiritueux en gros, la taxe ne devant pas dépasser cinq pour cent sur les recettes en gros.

La résolution est amendée en donnant pour instruction au comité de présenter un rapport le lendemain ou le surlendemain, s'il n'y a pas de séance le mardi. La résolution ainsi amendée, est adoptée.

Mr Leonard, de Caddo, appelle le bill No. 376 de la Chambre, imposant une licence aux maisons de jeu, afin de le mettre à l'ordre du jour pour mercredi à dix heures.

Accordé.

Mr Brise, de Bienville, appelle le bill No 456, autorisant le jury de police de la paroisse Bienville à prélever une taxe spéciale.

Le bill passe ses trois lectures et est finalement adopté.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'au lendemain à onze heures.

L'Orateur désigne comme membres du comité spécial sur le *Moffet Register* Messieurs Hill, Ryland, Billieu, Young, Jonas, Keeting et Gracien.

LA PRINCESSE SOUVAROFF OBLIGÉE DE QUITTER LES ETATS UNIS. — Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis*:

Le bruit a couru, comme nous l'avons rapporté, que les diamants de la princesse Souvaroff avaient été volés à l'hôtel Windsor, où cette dame réside; c'était une erreur. Le fait qui avait donné lieu à cette rumeur, c'est que les diamants de la princesse avaient été fort remarqués au bal du Lieder kranz, et qu'un appel fait à la police par des personnes de son intimité a été faussement interprété dans le sens indiqué. Mais cette visite, dont nous avons rendu compte sommairement, avait un tout autre objet. Voici en résumé les faits qui l'avaient motivée.

La princesse Souvaroff, accompagnée d'un de ses parents, le comte Kolowrat, d'une autre dame et d'une suite assez nombreuse, est arrivée il y a quelques semaines en Amérique, et est descendue à l'hôtel Windsor, où elle habite. Depuis lors, elle a reçu de nombreuses demandes de secours, et samedi dernier lui a été remise une lettre ayant le même but et qui était ainsi conçue:

" Madame la princesse, je me suis adressé à vous il y a quelques jours, pour vous demander assistance, en qualité de compatriote. Vous n'avez pas jugé convenable de me répondre même un mot. Maintenant le moment est venu où je puis vous rendre un service. Une intéressante et piquante biographie racontant votre histoire est entre mes mains, et sera publiée demain dans un journal de la ville. Si cette publication doit vous être désagréable, il dépend de vous, Madame la princesse, de l'empêcher. Si vous voulez m'envoyer aujourd'hui $25, à l'adresse ci-jointe, le manuscrit contenant cette importante partie de mes souvenirs personnels sera supprimé; sinon il sera envoyé ce soir à la presse, et demain vous recevrez le numéro du journal renfermant des détails qui ne contribueront pas à rendre votre séjour ici agréable.

" Agréez, Madame la princesse, l'expression de mes sentiments respectueux.

" *Signé:* PIERRE DE MONTREVERT

" *Adresse:* M. H. Supervielle, *Messager franco américain*, No 41 Great Jones street, pour M. P. de M.

" Veuillez envoyer votre lettre par un message."

Cette lettre a vivement ému la princesse Souvaroff, qui l'a immédiatement communiquée au comte Kolowrat, lequel s'est rendu au quartier-général de la police, et a raconté ce qui venait de se passer au surintendant Whaling. Les détectives Fuller et Thompson furent chargés de suivre l'affaire, et entre 7 et 8 heures du soir une enveloppe contenant $25 fut envoyée à l'adresse indiquée par un jeune garçon. Pendant que ce garçon entrait au bureau, les deux détectives, accompagnés du comte Kolowrat, se tenaient de l'autre côté de la rue, prêts à arrêter sur un signe la personne qui ouvrirait l'enveloppe. Mais il n'y avait au bureau personne qui eût qualité pour le recevoir, et les détectives rentrèrent sans [illegible] dans leurs démarches ultérieures pour découvrir l'auteur de cette criminelle manœuvre. Leurs recherches ont été inutiles jusqu'ici, et il y a toute apparence que le coupable avait emprunté le nom et l'adresse indiqués; le premier nom et la première adresse venus, sauf à réclamer ensuite, à un moment quelconque, l'enveloppe à ses initiales, en prétextant une erreur de direction.

L'incident en est là. La veille, il avait paru dans le *Sun* de cette ville un article reproduit en partie de journaux de Londres, où sont racontés des événements intéressant le prince Souvaroff, beau-père de la princesse, pour le jeune prince son mari, et où sont relatés des faits déjà signalés à plusieurs reprises, qui sont relatifs à des incidents de sa vie parfaitement dénaturés. Ce qui résulte de clair des explications que nous avons sous les yeux, c'est que le comte Souvaroff est un des hommes les plus haut placés à la cour de Russie; il est aide-de-camp et ami intime de l'empereur, qu'il a accompagné pendant la guerre; que son fils, aide-de-camp de l'empereur, et officier à l'armée du Caucase, est actuellement en congé à Saint-Pétersbourg pour raison de santé; que la princesse, sa femme, [illegible] les lois de son pays, avec l'autorisation officielle de l'empereur et de son mari; enfin qu'une dette insignifiante qui lui est réclamée est l'objet d'un procès pendant devant les tribunaux français, procès qu'elle a provoqué volontairement, et à raison duquel elle a consigné la somme en litige pour le cas où elle serait condamnée à la payer.

L'opinion de l'entourage de la princesse Souvaroff, et celle aussi de la police, c'est que la lettre et l'article ont la même origine, et que l'auteur de l'un est l'auteur de l'autre. Cette affaire aura sans doute une suite. Mais il est probable que la publicité donnera l'éveil au coupable, et qu'il aura tout le temps de se mettre en lieu de sûreté.

Dans un numéro subséquent le *Courrier* ajoute:

La princesse Souvaroff n'a pas voulu rester en Amérique sous le coup de l'outrage qui lui avait été infligé. Elle avait l'intention d'y séjourner quelque temps et d'y voyager pour rétablir sa santé. Mais elle a immédiatement réglé ses affaires, et elle est partie hier pour l'Europe par le steamer *Scythia*, de la ligne Canard, qui a appareillé à onze heures du matin. Nous traduisons ici le résumé d'une conversation qu'a eu un reporter avec Mlle Anna Michelini, demoiselle de compagnie de la princesse. "Je ne connais rien d'aussi misérable que ce qui vient de se passer. La [illegible] était venue ici par l'ordonnance de ses médecins. Elle est seule, sans son mari, et par cela même, étant une femme, elle avait droit au respect, abstraction faite de son rang et de sa famille. Mais à peine avait-elle mis le pied dans le pays, que son beau père et son mari sont attaqués d'une manière scandaleuse. La princesse est en mauvaise santé et cela a profondément abattu son esprit. Elle trouve dégradant d'avoir été traînée devant la publicité et obligée de donner des explications. Elle redoute de voyager sur mer en cette saison. Elle semble avoir le pressentiment d'une traversée dangereuse, mais elle passerait par n'importe quelle épreuve pour échapper à un pays dont l'hospitalité est si outrageante. C'est une honte."

On rapporte ce propos du comte Kolowrat: "J'avais toujours cru que les Américains étaient courtois envers les femmes. Mais après l'outrage infligé à la princesse, que pourrai-je dire de la civilité d'un peuple qui laisse un si scandaleux chantage impuni? Je n'ai jamais rien vu d'aussi vil. Mais il sera puni. La Russie verra à ce qu'il soit puni. Le gouvernement de la princesse Souvaroff la protégera."

La princesse Souvaroff a en effet, paraît-il, l'intention de s'adresser à l'empereur, atteint lui-même par l'attaque dirigée contre des personnes attachées à sa maison, et de lui demander qu'il obtienne par l'intermédiaire du gouvernement des Etats-Unis une réparation éclatante.

DEPECHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

AFFAIRES D'ORIENT.

SIGNATURE DE LA PAIX.

Londres, 3—L'agence Reuter a reçu, ce soir, le télégramme suivant annonçant la signature de la paix entre la Russie et la Turquie:

Constantinople, dimanche soir, 3 mars—Le traité de paix a été signé. Le grand duc Nicolas a annoncé aujourd'hui ces faits aux soldats, dans une revue à San Stefano.

La Russie a abandonné ses prétentions sur le tribut de la Bulgarie et sur celui de l'Egypte.

POURQUOI LES RUSSES SONT A SAN STEFANO.

Londres, 3—L'Agence Russe cite une dépêche de Vienne au Daily Telegraph, en date du 1er mars, annonçant que les Russes s'obstinaient à entrer à Constantinople avec ou sans le consentement du Sultan, et que l'Angleterre avait notifié au prince Gortchakoff que si la Russie persistait dans ce dernier dessein, l'ambassadeur d'Angleterre recevrait l'ordre de quitter St. Pétersbourg.

L'Agence russe dit que cette nouvelle se rapporte à une phase antérieure de la crise. Depuis lors les Russes ont occupé San Stefano avec l'assentiment du Sultan.

NOUVELLE OFFICIELLE DE LA SIGNATURE DE PAIX.

St Pétersbourg, 4—Le grand duc Nicolas a envoyé le télégramme suivant à l'empereur.

San Stefano, 3—Je tiens à honneur de féliciter votre Majesté à propos de la conclusion de la paix. Dieu nous a accordé d'accomplir la sainte entreprise commencée par Votre Majesté, et le jour anniversaire de l'affranchissement des serfs, Votre Majesté a délivré la chrétienté de la tyrannie musulmane.

DÉTAILS SUR LES CONDITIONS ET LES NÉGOCIATIONS.

Londres, 4—Les correspondants du Times à St. Pétersbourg et à Péra confirment la nouvelle que le traité de paix a été signé. A St. Pétersbourg l'enthousiasme provoqué par cette nouvelle est sans exemple. Il y a une foule immense devant le palais poussant des acclamations et chantant à Dieu de bénir le Czar.

Le correspondant de Pera dit que le traité a été signé samedi.

Trente et un mille hommes de troupes ont été passés en revue à San Stefano, et l'on a chanté un Te Deum [illegible] au milieu d'un grand enthousiasme.

Le correspondant du Times à San Stefano est en mesure d'affirmer que les conditions ne renferment ni une reddition de la flotte turque, ni une [illegible] de la Russie au tribut d'Egypte; le traité n'intervient point avec la partie du revenu turc qui est hypothéquée aux créanciers étrangers.

Il n'y a rien de réglé définitivement au sujet de l'indemnité; mais elle se paiera sous la forme d'une cession territoriale en Asie, comprenant Batoum, et Kars, mais non Erzeroum. Salonique et Andrinople ne sont pas comprises dans la Bulgarie.

Le correspondant du Daily Telegraph à Pera prétend donner les conditions de paix.

Il fixe l'indemnité à 1 milliard 400 millions de roubles, avec 40 millions de dollars en bons.

L'agence Reuter reçoit une dépêche datée de Constantinople le 3 mars via El Arish, ainsi conçue:

Avant la signature du traité de paix, le général Ignatieff a demandé que la Turquie s'unît à la Russie pour en défendre toutes les stipulations devant la conférence. Safvet Pacha a refusé d'accéder à cette demande. Alors le général Ignatieff a télégraphié à St. Pétersbourg pour recevoir des instructions.

On ne sait pas comment la question a été réglée, mais la Russie a consenti à ne pas comprendre Salonique dans la Bulgarie. Cette province comprend Bourgas, Varna et Kustendji. L'indemnité pécuniaire de 40 millions de livres réclamée primitivement, outre la cession de territoire, a été finalement fixée à 12 millions.

LORD LYONS SE PRÉPARE A LA CONFÉRENCE.

Londres, 4—Le correspondant parisien du Times télégraphie ce qui suit:

Lord Lyons, ambassadeur anglais à Paris, se rendra à Londres mardi pour conférer verbalement, à ce qu'on présume, avec le gouvernement sur la conduite qu'il tiendra à la conférence.

L'AUTRICHE PRENDRA-T-ELLE SA PART DU BUTIN?

Londres, 4—Une dépêche spéciale adressée de Vienne au Standard affirme que deux divisions de l'armée autrichienne entreront en Bosnie dans une dizaine de jours.

Le correspondant du Standard de Vienne annonce que les ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche ont reçu l'ordre de protester si la Russie entre à Constantinople.

CONCLUSION INATTENDUE DU *TIMES*.

Londres, 4—Le correspondant du *Times* à Péra dit, qu'en abandonnant leurs provinces européennes qui leur étaient hostiles, en même temps qu'ils en recevront un tribut, en leur faisant supporter une partie de la dette nationale et en concentrant les musulmans sur le territoire contigu à Constantinople, en opérant les concentrations exigées par les cessions territoriales en Asie Mineure, les Turcs créeront un empire ottoman dix fois plus fort que lorsqu'il était éparpillé sur une vaste étendue de territoire hostile et mal organisé.

LA BOURSE AMÉRICAINE A LONDRES.

Londres, 4—L'extension des bâtiments de la Bourse américaine et des salles de lectures dans le Strand était rendue nécessaire par l'augmentation des affaires. Tout le second étage du bâtiment qui jusqu'ici n'était occupé qu'en partie, a été ajouté et ouvert au public et mardi. Cinq cents américains résidant à Londres ont visité ces salles.

L'INSURRECTION EN THESSALIE.

Londres, 4—Le Times reçoit de différents points des provinces grecques de Turquie des dépêches spéciales indiquant que l'insurrection gagne du terrain. Il y a, dit-on, deux mille insurgés devant la ville de Volo, en Thessalie, et ils s'y sont retranchés.

Le district entre le Mont Olympe et la chaîne du Pinde est en insurrection. Les insurgés d'Epire ont battu les Turcs à Glisste, vendredi, après un combat de 4 heures où ils ont tué 80 hommes et en ont blessé 150. Un autre combat qui a été livré à Casalimper a eu le même résultat. Les Turcs ont laissé 70 morts sur le terrain.

Il s'est formé un gouvernement provisoire à Lycorecion, et l'on a proclamé l'annexion à la Grèce. 350 réfugiés, venus de Lycorecion, sont arrivés à Corfou. Il règne une grande panique parmi la population chrétienne des districts insurgés.

Les rapports des consuls résidant à Larisse, capitale de la Thessalie disent, que les troupes irrégulières ont massacré 16 hommes désarmés, 25 femmes et enfants, et que toutes les femmes de la ville ont été violées.

LES NÉGOCIATIONS.

Londres, 4—L'agence Reuter reçoit la dépêche suivante de Constantinople:

Demain les plénipotentiaires entreront dans la discussion des détails des différents points du traité qui ont été convenus en bloc, à commencer par le premier paiement et la garantie du paiement de l'indemnité de guerre.

On apprend de San Stefano que le général [illegible] et les ambassadeurs spéciaux de la Turquie doivent partir pour St. Pétersbourg immédiatement après la signature des préliminaires de paix. On pense que l'ambassadeur spécial communiquera le désir du Sultan de voir rétablir les relations diplomatiques; il sera chargé de diriger les négociations pour la rédaction d'un traité définitif, car on n'a encore signé que des préliminaires. La principale condition du traité préliminaire qui vient d'être signé est la cession de Batoum, de Kars, d'Ardahan et du district de Bayazid.

La question des Détroits est réservée pour un examen ultérieur. La question de la navigation du Danube reste dans le statu quo.

On laissera une zone entre le Montenegro et la Servie, de manière à permettre à la Porte de maintenir ses communications avec la Bosnie et l'Herzégovine.

Il se confirme que la Bulgarie comprendra Bourgas, Varna et Kustendje, mais non Salonique et Andrinople.

La Russie se réserve le droit de céder la Dobrudscha à la Roumanie, en échange de la Bessarabie Roumaine.

Le Nord de Bruxelles, journal russe, confirme l'exactitude de ces conditions et de celles mentionnées par Lord Derby à la Chambre des Lords cette après-midi.

L'Agence Russe dit: Il doit encore s'écouler quelques jours avant que le traité arrive à St Pétersbourg, et que les conditions authentiques puissent être publiées.

L'Agence déclare que le texte prouvera que l'indemnité a été réduite à presque rien, et que la question des garanties n'a pas été abordée.

L'agence Reuter publie une dépêche de Constantinople annonçant que quelques Russes ont occupé Pergos, à quelques milles à l'ouest de Teracia.

Constantinople, 4.—Mr Layard, ambassadeur d'Angleterre, a donné une soirée ce soir en l'honneur du général Grant.

LE PARLEMENT ANGLAIS.

Londres, 4—A la Chambre des Lords lord Derby a dit que le gouvernement avait reçu les conditions de paix, mais fort incomplètement. Il peut dire seulement que les conditions n'impliquent pas une cession de la flotte turque. L'indemnité est réduite à 12 millions de livres, elles ne touchent pas au tribut de l'Egypte.

A la Chambre des Communes, le secrétaire du département de la guerre, répondant aux questions de M. Charles Morgan, a dit que la question de la défense des ports de commerce d'Angleterre était sérieusement examinée en ce moment.

Londres, 4—Ce soir, à la chambre des communes, Mr Gathorne Hardy a présenté le budget de la guerre. Dans son discours il a évité tout sujet propre à exciter les passions, et s'est renfermé dans les détails techniques. Il a affirmé que les évaluations ont été dressées sur un strict pied de paix, comme ce serait le cas, quelles que soient les appréhensions que l'on éprouve.

Mr Hardy a dit qu'il y avait une opinion qui gagnait du terrain, d'après laquelle la milice ne devrait pas être employée exclusivement dans la limite de son propre comté. Quelques-uns des plus beaux régiments se sont mis à l'entière disposition du gouvernement.

Le gouvernement jugeant désirable de rétablir les manœuvres d'automne, a l'intention, cette année, de réunir près de Salisbury 36,000 hommes prêts à servir à l'étranger. L'orateur exprime l'espoir que l'armée ne sera pas appelée à un service actif, mais il a la confiance que si elle devait l'être, elle ne se montrerait pas au dessous de sa tâche.

La Chambre a voté alors le chiffre de l'armée fixé à 135 452 hommes.

Une dépêche adressée de Constantinople à l'agence Reuter, à la date du 4 mars minuit, dit que les ambassadeurs étrangers n'ont pas encore reçu le texte du traité. Ils ne savent pas s'il est définitif.

On apprend cependant que l'échange des ratifications est obligatoire dans la quinzaine.

FRANCE.

LE DUEL THOMPSON-CASSAGNAC.

Paris, 3—Les blessures reçues par le député Thomson, dans son duel avec M. Cassagnac, ne sont pas sérieuses.

LA PETITE VÉROLE DANS LE MIDI.

Perpignan, 3.—Il a éclaté à Ricutort le Raudon, dans le département de la Lozère, une terrible épidémie de petite vérole. La population de la commune a été décimée et presque tous les habitants sont malades.

ALLEMAGNE

LE MINISTRE DES FINANCES D'ALLEMAGNE.

Berlin, 3—Le National Zeitung dit que l'Empereur a décidé [illegible] que Herr Camphausen attendrait [illegible] donner sa démission. La décision [illegible] Reichstag sur la loi des nouveaux [illegible] impôts.

ITALIE.

COURONNEMENT DU PAPE.

Rome, 3—Le pape Léon XIII a été couronné aujourd'hui dans la chapelle Sixtine. La cérémonie a commencé à 9 heures 30 du matin et a fini à 1 heure 30 du soir, en présence des cardinaux, des prélats, des diplomates accrédités auprès du Vatican et de quelques autres personnes.

Le Pape a été ensuite transporté dans ses appartements, bénissant les spectateurs sur son chemin. Il y a eu quelques maisons illuminées dans la soirée.

D'après l'Opinione, Signor Crispi, président [illegible], ayant consulté le conseil d'Etat pour savoir si le gouvernement italien avait le droit de modifier la loi des garanties papales, le conseil en réponse a rendu une décision qui reconnaît à cette loi le caractère organique de la constitution.

DÉSORDRES RÉPRIMÉS.

Rome, 4—La foule qui a brisé les fenêtres qui étaient illuminées à l'occasion du couronnement du Pape, a été dispersée par les troupes.

WASHINGTON.

Washington, 4 — Le vice-président Wheeler est revenu dans la capitale samedi, et a occupé son fauteuil aujourd'hui.

M. Morrill, du Vermont, en présentant différentes pétitions qui demandent la nomination d'une commission au sujet du trafic des liqueurs alcooliques, a prévenu que mercredi prochain il proposerait de différer les questions pendantes et toutes celles qui sont inscrites auparavant pour examiner ce bill.

Le comité des monnaies et des poids et mesures a résolu de faire un rapport favorable à l'augmentation des facilités de monnayage. Cette opération fonctionne à la Nile Orléans et à Charlotte.

Le col J. L. Haynes, collecteur de taxes à Brownsville, a paru devant le comité militaire de la Chambre. Son témoignage tend à ce [illegible] que les troupes actuellement sur la frontière ne peuvent être prudemment affaiblies pour le moment.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Mr Vance, de la Caroline du Nord, a présenté un bill qui autorise les juges de circuit et de district à punir d'amende ou de prison à leur choix ceux qui seront convaincus d'exploiter des distilleries clandestines, au lieu des peines actuelles. Référé.

On a accepté l'amendement du Sénat au bill qui autorise à distribuer des armes à l'infanterie légère de Washington, [illegible].

On a adopté le bill du Sénat accordant des pensions aux vétérans qui ont servi 14 jours dans la guerre de 1812, et réintégrant sur les rôles les noms de ceux qui avaient été effacés pour déloyauté pendant la guerre.

NOMINATIONS CONFIRMÉES.

Bayard Taylor, ministre en Allemagne.
John Baker, ministre au Venezuela.
Wm. C. Goodloe, ministre en Belgique.
S. H. Russel, marshal des Etats-Unis au Texas occidental.
Stanly N. Wicker, collecteur de la douane à Key West.

LES TARIFS.

Le comité des voies et moyens a augmenté les droits sur les dentelles de 30 à 40 pour cent, et réduit ceux des amandes de 15 à 12 pour cent la livre.

NOMINATIONS.

Mme Bainsbridge, directrice de poste, à Old Point Comfort.
Geo. C. Tarser, Caroline du Sud, consul à Liége.
Le marshal H. Twitchell, de la Louisiane, consul à Kingston.
Albert G. Porter, Indiana, premier contrôleur du Trésor.

SÉNAT.

M. Cockrell, du Missouri, a présenté un bill d'après lequel les certificats du montant de $20 pour des dépôts d'argent, seraient reçus à la Douane. Référé au comité de finances.

M. Ingalls a présenté une résolution pour révoquer la charte de la National Capital Life Insurance Co.

M. Jones, de la Floride, a présenté une pétition des citoyens de la Floride, demandant une allocation du gouvernement pour améliorer le Holmes Creek, dans leur Etat. Référé au comité du commerce.

Bulletin météorologique.

Washington, 4.—Dans les Etats à l'est du Golfe, hausse barométrique suivie d'une baisse, vents plus froids du nord-ouest, tournant graduellement au sud-ouest et au sud-est et devenant plus chauds, temps clair et partiellement couvert.

Dans les Etats à l'ouest du Golfe, baisse barométrique, vents du sud-est et du sud-ouest augmentant de force, temps plus chaud, clair ou partiellement couvert.

Les signaux de [illegible] continuent à Norfolk, au cap Henry jusqu'au cap Hatteras, et en vue des côtes de Wilmington jusqu'à Barnegat, Portland et East Port.

EXPLOSION.

Cincinnati, 4—La chaudière de la distillerie de Miami, près de Hamilton, Ohio, a fait explosion ce matin et a brûlé mortellement David Morton et John Mill, employés.

L'INSURRECTION CUBAINE.

La Havane, 4—Une proclamation datée de Puerto Principe et signée par le capitaine général Jovellar et par le général Martinez Campos porte ce qui suit:

Attendu que les insurgés rendent leurs armes, et attendu que la majorité des esclaves qui ont pris part à l'insurrection ne figure pas dans le recensement établi en 1870, ou appartenant aux maîtres qui ont participé directement ou indirectement à l'insurrection; acquérant *de facto* leur liberté, attendu qu'on tient compte du sentiment qui a inspiré la présente loi d'émancipation graduelle des esclaves dans l'île.

En conséquence, autorisés par le gouvernement de la mère patrie, nous proclamons:

Article I. Tous les esclaves des deux sexes qui ont été dans les rangs des insurgés le 10 février seront libres s'ils se présentent aux autorités légitimes du gouvernement avant le dernier de mars.

Art. II. Les anciens propriétaires de ces affranchis n'ont droit à aucune indemnité s'ils ont pris part à l'insurrection eux mêmes, directement ou indirectement.

Art. III. Les anciens propriétaires de ces affranchis qui sont restés fidèles au gouvernement espagnol recevront l'indemnité prescrite par la loi de l'abolition graduelle.

Art. IV. Toutes les autorités locales fourniront des papiers accordant le libre droit de citoyen à ces anciens esclaves compris dans l'article I et en donneront un relevé, direct et détaillé, aux chefs de leurs départements respectifs.

Un décret signé par le capitaine Jovellar et par le général Martinez Campos dit:

Si pendant la durée de l'insurrection, toute l'attention du gouvernement a été absorbée par la guerre, maintenant qu'elle est heureusement terminée, le temps est venu d'introduire dans la constitution organique de l'administration politique de l'île, les réformes, dont Cuba, sans l'insurrection aurait joui depuis longtemps et qui l'auraient mise sur le même pied que Porto Rico à l'exception de certaines réformes d'un caractère social qui doivent être résolues après une profonde étude des circonstances.

En conséquence.

Article I—A partir du prochain terme de la législature, Cuba sera représentée aux Cortès à Madrid sur le même pied que Porto Rico, proportionnellement à la population de l'île.

Article II—Les lois provinciales et municipales de l'Espagne du 20 octobre 1877 seront appliquées au gouvernement et à l'administration de l'île de Cuba.

FAILLITES.

Cincinnati, 4—La Miami Savings Bank de cette ville a failli. Passif $170,000; actif $18 000 de moins.

New York, 4—On annonce la faillite de Jewell Harris & Co., marchands de provisions.

Londres, 4—MM. Leon Marcus & Co., négociants d'importation et d'exportation à Londres et à la Havane, ont suspendu leurs paiements. On croit que le passif est considérable.

LA FAILLITE JEWELL HARRISON.

New York, 4—La faillite est annoncée par la maison de commerce au moyen d'avis envoyés au Produce Exchange et au Cotton Exchange.

Cette maison, connue comme l'une des plus anciennes et des meilleures dans les affaires, avait été fondée en 1841, depuis lors elle a fait des transactions considérables en coton et en denrées de l'Ouest. M. Harrison était le premier président du Cotton Exchange. M. Jewell a été président du Produce Exchange.

En réponse aux questions qui lui ont été faites, W. Harrison a dit que leur déconfiture était principalement causée par des membres de leurs familles, mais que le commerce perdrait peu et qu'aucun membre du commerce ne serait compromis par leur faillite. Il a dit que le passif était peu considérable, mais il a refusé de donner des chiffres. Il a refusé aussi de dire pour le moment quoi que ce soit sur la cause de leur suspension.

ACCIDENT DE MER.

Portsmouth, 4—Une goëlette à deux mâts d'environ 180 tonneaux a été jetée sur la barre d'Ocracoke et [illegible] passes principales.

INCENDIE D'UNE BANQUE.

Atlanta, 4—La Constitution a reçu une dépêche spéciale annonçant qu'un incendie a dévoré la banque de [illegible] de Forsyth, bâtiment de six étages. Perte $30,000, en grande partie assurée. Une femme de couleur a été tuée par la chute d'un mur. Il y a plusieurs personnes sérieusement blessées.

RUFFIAN LYNCHÉ.

Nashville 4.—Preston Anderson, qui a essayé de violer une fille à Clarksville, a été lynché vendredi soir. Une troupe nombreuse d'hommes armés a entouré la prison et forcé le geôlier à remettre les clefs. On a trouvé samedi matin le corps d'Anderson pendu à un arbre.

LE CARNAVAL A GALVESTON.

Galveston, 4—La ville est encombrée de visiteurs venus pour assister à la procession du carnaval des Midday Revelers, qui a eu lieu ce soir. Elle se composait d'une série de 24 tableaux historiques et a très bien réussi. Les rues et les édifices étaient brillamment illuminés, et remplis de spectateurs.

Le prince Silex reçoit ce soir à Artillery Hall. Momus et sa cour arriveront demain.

CAUTIONNEMENT EN RÈGLE.

New York, 4—Le col. Chas. R. Coster, agent de pension nommé récemment, a déposé son cautionnement de $250,000.

BULLETIN MARITIME.

Liverpool, 4—Arrivés, le Caradoc, le Québec, de Portland.

Portsmouth, 4—Arrivé, le Hondaras.

New York, 4—Arrivés, l'Helvetia, le Carondelet.

Arrivés à destination, le Peruvian, le Samuel, le Progress, l'Hevenham, l'Amérique, l'Ohio.

PASSES.

Port Eads, 4, 6 h. P. M.—Vent du nord-ouest.

Arrivé, le steamer anglais Alice, capitaine Georges, à 11 h. 15 A. M., en 12 jours de Pernambuco, consigné à Ocean et Co.

Partis, le navire Qeola et la barque Alice Cooper, pour Liverpool; le navire Lady Clarendon pour Brême; les barques Aurora pour Revel, Constanto pour Rouen, Pippina pour Gênes; Chief Edith Hee pour Gibraltar.

Passe du Sud Ouest, 4, 6 h. P. M.—Temps clair et frais.

Arrivé le navire anglais Lord Clarendon, capitaine Davis, en 80 heures de Galveston, consigné à Haller Vaughan. Pas de départs.

MARCHÉ DE LA HAVANE.

La Havane, 4—Nous avons eu encore aujourd'hui de très fortes pluies.

On regarde aujourd'hui comme certaine une récolte complète de sucre.

Londres, 4, midi—Consols pour argent, 95 5/16, en accompte 95 1/16; Erie 34¾.

Liverpool, 4, midi—Coton actif et ferme; middling uplands 6 1/16d, middling Orléans 6 3/8d. Ventes 15,000 balles, pour la spéculation et l'exportation 3000; ventes additionnelles de samedi dernier, après la clôture régulière, 2000; recettes 11,900 balles, américain 5400.

Mars et avril 6 3/32 à 6 1/16d, avril et mai 6 1/8d, mai et juin, 6 3/16 à 6 5/32, juin et juillet 6 7/32 à 6 13/64, juillet et août 6 1/4d, août et septembre 6 1/4, livraison mars et avril, par voilier, 6 7/32 à 6 13/64.

Liverpool, 4, 1.30 P. M.—Lard 37s. 6d.

Paris, 4, 1.30 P. M.—Rentes 108f. 85c.

Liverpool, 4—Coton—Les ventes comprennent 12,800 balles américaines. Les ventes à terme languissent: uplands aux conditions du low middling. Livraison octobre et novembre 6¼ à 6 9/32.

Berlin, 4—Les espèces métalliques ont augmenté de 8,404,000 mark.

Argent, [illegible].

New York, 4—Or 1⅝.

New York, 4 au soir—L'argent est facile à la clôture à 4 et 5, les sterling se maintient à 483½. L'or est faible à la clôture à 101⅝. Les gouvernements sont fermes à la clôture, les nouveaux 5 font 103¼.

New York, 4,—Les valeurs sont légèrement en hausse, l'argent à 5, l'or de 101⅝ à 101¾. Le change à 30 jours 4,83½, à vue 4,85¾. Les bons d'Etats sont calmes, les gouvernements en hausse prononcée.

Marchés américains.

New York, 4,—Le coton est ferme; ventes 337; Uplands 11, Orléans 11⅛.

Les ventes à terme sont fermes; mars 11,07 à 11,10, avril 11,07 à 11,09, mai 11,16 à 11,19, juin 11,26 à 11,28 juillet 11,33 à 11,35, août 11,36 à 11,39.

New York, 4—A la clôture le coton se maintient. Uplands 11, Orléans 11⅛. Ventes 347 balles. Recettes nettes consolidées 42,853. Exportation en Grande Bretagne 20,256; en France 307; au Continent 39,864; au Décroît 1,599.

New York, 4—Coton, recettes nettes 999, brutes 3008 balles. Les ventes à terme se maintiennent simplement à la clôture. Ventes du jour 59,600 balles. Mars 11,03, avril 11,03, mai 11,12, juin 11,26 juillet 11,29 à 11,30, août 11,34 à 11,35, septembre 11,19 à 11,20, octobre 11,03 à 11,04, novembre 10,93 à 10,94, décembre 10,92 à 10,93.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 4 mars 1878.

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
3 Mars.........	$1,306,887 30	$273,090 79
4 Mars.........	Jour Férié.	
Jusqu'ici cette semaine.......	$1,306,887 30	$273,090 79
Même temps la semaine dern..	4,360,755 44	505,257 00
Total la semaine dernière...	11,328,544 91	881,903 07
Total la semaine précédente.....	10,153,900 35	897,107 92

Aujourd'hui, 4 mars,—célébration de l'anniversaire des pompiers—étant un jour férié, les banques et le Bank Exchange étaient fermés. Il ne s'est presque rien fait dans les cercles financiers. Nous donnons, pour référence, les cotes suivantes: Excellents billets de commerce 7 à 8 pour cent l'an, de No 1 [illegible] prédominant.

L'or a ouvert à 101⅝ à 101¾ contre 101⅝ à New York, et fermé à 101¾ à 101¾ contre 101⅝ à New York.

A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 487 à 488 le connaissement et le clear No 1,—à 491 1/2 les traites des banques,—à 492 le taux des banques aux comptoirs; les francs, à 5,16 1/4 les traites de commerce.

Les banques ont tiré des chèques samedi, sur New York, au pair. Le change de commerce à vue, a été coté à 3/16 à 1/8 pour cent d'escompte.

Les consolidés de l'Etat ont encore été cotés à 83½ à 83¾, les bons à prime à 37¼ à 37½.

Les coupons (de la ville) à moitié payés ont été cotés à 37½ à 38¼, le scrip de la ville à 36¾ à 37¼ celui de 1874, à 41 à 43¼ celui de 1875, à 36¾ à — celui de 1876.

BULLETIN COMMERCIAL.

Lundi soir, 4 mars 1878.

COTON.—Il s'est vendu aujourd'hui 6,050 balles à des prix irréguliers et généralement plus fermes, exigeant une hausse de ⅛c en plein dans nos cotes pour les qualités de good ordinary à good middling et d'environ ⅛c pour les qualités inférieures.

Nous cotons:

BASE DE CLASSIFICATION AMÉRICAINE.

Cotes générales.		Cotes de l'Exch
Inferior	5¼ à 6¼	—
Low ordinary	7⅜ à 7½	7—
Ordinary	7¾ à 8—	7⅞
Strict ordinary	8¼ à 8⅜	—
Good ordinary	8½ à 8¾	9⅜
Strict good ord.	8⅞ à 9⅛	—
Low middling	9¼ à 9⅝	9⅝
Strict low mid.	9¾ à 10—	—
Middling	10⅛ à 10⅜	10⅜
Strict middling	10⅝ à 11—	—
Good middling	11⅛ à 11¼	11¼
Middling fair	11⅝ à 12—	11¾
Fair	12¼ à 12¾	—
Good Fair	13— à 13¼	—

Aujourd'hui, à midi, le middling était coté: à Galveston 10⅛ c., à Mobile 10⅛, à Savannah 10 3/16, à Charleston 10⅛, à Wilmington 10¼, à Norfolk 10⅜, à Boston 10⅞, à New York 11, à Memphis 10⅛, à Augusta 10⅛ à 10¼, à Cincinnati 10½.

—ÉTAT DU MARCHÉ AU COTON—

Stock en mains, le 1er septembre 1877 balles		31,506
Arrivé depuis le der. état.	23,744	
Précédemment	1,386,347	1,410,091
Total		1,453,138
Exporté aujourd'hui	6,697	
Expédié précédemment	1,090,301	1,096,998
Stock sur place et à bord non expédié		356,461
Stock même temps l'année der.		297,711

Les exportations aujourd'hui embrassent 4467 balles pour le Havre, et 2030 pour Amsterdam.

Reçu depuis samedi à ce jour, 21,036 balles.

SUCRE—Reçu ce matin 608 boucauts. Vendu 163 boucauts.

Nous cotons:

	Par livre.
Cistern Bottom	2½@ 3¼
Inférieur	4—@ 4⅝
Common	5⅛@ 5⅜
Good Common	5⅝@ 6—
Fair	6⅛@ 6⅜
Good fair	6⅝@ 6⅞
Fully fair	6⅞@ 7—
Prime	7⅛@ —
Strictly prime	7⅜@ —
Choice	8⅛@ 7¾
Seconde	5—@ 7½
Jaune clarifié	7—@ 7¾
Off jaune clarifié	7—@ 7⅛
Choix jaune clarifié	8—@ 8⅛
Off blanc	8⅛@ 8⅜
Blanc	8⅝@ 8⅞

MELASSE — Reçu 696 barils.

Nous cotons:

	Par gallon.
Inférieur	14 @15
Common	16 @18
Centrifugal	17 @27
Fair	30 @32
Prime	36 @38
Strictly Prime	34 @35
Choice	40 @—

FARINE—Reçu 3781 barils. Vendu 1165 barils aux prix suivants: double extra $5; choix treble $5,62½ à $5,75; choix extra $6 25 à $6,50.

Nous cotons: Common $4,00, fine $4,25, superfine $4,50, single extra $4,75, double extra $5, low treble extra $5,25, good treble extra, $5,50 à $5,75, choice treble extra $6 à $6,25, choix extra, $6,25 à $6,50, fancy et family $6 60 à $6,70.

VIANDES SALÉES SÈCHES.—Reçu 70,800 livres. Epaules, loose, 5⅛, packed 5¼, clear rib sides, 5¾, clear sides 5⅞; au détail épaules 4⅝, clear rib sides 5½; clear sides 5¾.

JAMBONS—Choice sugar cured, large et medium 8 à 8½, petite grosseur 9 à 9½; très petits 9½ à 10 c; plain 7 à 8 c. Au détail 1 c. de plus.

GRAISSE—En tierçons packers 7¼; raffiné 7⅛ à 7⅜, en barillets 8 à 8¼, en baquets 8¾. Au détail, ½ c. de plus.

BACON—Epaules, 4⅞ à 5c; clear rib sides 6⅛ à 6¼; clear sides 6⅜. Au détail, épaules, 5⅛, clear rib sides 6⅜; clear sides 6⅝.

PORC—Reçu ce matin 75 barils. Le mess vaut $11,37½. Au détail $12 le baril.

WHISKEY—Le rectifié de l'Ouest vaut $105 à 1,07, celui de la Louisiane $1,06 le gallon.

MAIS—Reçu 8636 sacs. Exportation 6196 sacs. Vendu 3109 sacs dont 349 jaune mêlé à 49, 380 jaune à 50, 700 blanc mêlé à 52 et 1680 do à 53, 800 et 500 choix blanc à 53 le boisseau.

AVOINE—Reçu 4974. Vendu 600 sacs, dont 300 Galena à 37½ c, 300 jaune à 38 le boisseau.

SON—Reçu 92 sacs. Vendu 200 sacs à $1 les 100 livres.

FOIN—Reçu 464 balles. Vendu 100 balles prime à $16, 100 balles à $17 le tonneau.

VOLAILLES—Les grosses volailles de l'Ouest valent $4 à $4,50 la douzaine, les poulets $2 à $2 50; les canards $3 à $3,50; les oies $5; les dindes $14 à $16.

ŒUFS—Ceux de l'Ouest valent 13 à 13c la douzaine, ceux de la Louisiane 13 à 13c.

BEURRE—Nous cotons: New York Creamery 31 à 37 c. la livre, New York dairy fine 29 à 31, New York Prime 26 à 28, New York good 20 à 22, Western choice fresh packed 18 à 20, Western prime fresh 15 à 16, Western good 13 à 14, Western fair 13 à 13, Western low grades 7 à 10; choice roll 18 à 20, roll good 15 à 16, roll, fair 13 à 14.

POMMES DE TERRE, ETC.—Nous cotons: Rosette $1 à $1,15 le baril, Peerless $1 00 à $1 05, Peach Blow $1 40 à $1 50; Early Rose $1 15 à $1 40; Jackson White $1, 15 à $1, Pink Eyes $1 90 à $2 00. Les oignons $2,50 à 2,75.

CAFÉ—Le stock en premières mains est de 21,263 sacs.

Nous cotons pour les cargaisons. Ordinaire 14½ à 15c. (or) la livre: fair 16 à 16½; good 16¾ à 17; prime 17¼ à 17¾. Au détail, ordinaire 15c or; fair 16½; good 17; prime 17¾.

SEL—Nous cotons: Coarse 85 à 90c. le sac, fine $1,05 à $1,15 le sac pris à l'entrepôt. Quand le sel est livré à la gare du chemin de fer ou au débarcadère des bateaux il faut y ajouter le prix du charroi. Turks Island 85 à 90c. le sac.

RIZ—Reçu 421 barils. Nous cotons riz brut, $4,75 le baril.

	Par livre.
Clean No. 2	4—@ 4½
Common	5—@ 5¼
Ordinaire	5½@ 5⅝
Fair	5⅞@ 6
Good	5⅞@ 6¼
Prime	6⅛@ 6½

PEAUX—Les peaux sont calmes. Nous cotons: Vertes de la campagne, lourdes, 8½c la livre; légères, 7½ à 8; salées sèches 10 à 11; dry flint 11 à 13. Ventes aux abattoirs: Steers 70c, et au-dessus 5 à 5½, en dessous 5½ à 6, peaux de vaches 5½ à 6, kips 6, kips grubby 6, peaux de veaux 75c., cire 25 à 27, cornes de choix 5c.

Avis.

A TOUS ceux qui souffrent des erreurs et des égarements de la jeunesse, de faiblesse nerveuse, décrépitude prématurée, perte de la puissance virile, etc., j'enverrai GRATUITEMENT une recette qui les guérira. Ce remède précieux a été découvert par un missionnaire, dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe portant votre adresse au REV. JOSEPH T. INMAN, STATION D. BIBLE HOUSE, NEW YORK CITY
26 nov—1 an.

PRIX DES BESTIAUX

Bœufs du Texas, nourris au maïs, de choix, par livre	5	@ 5½
do 1re qualité	4	à 4½
do 2e do	3	à 3½
do 3e do	2½	à —
Bœufs du Texas, choix, par tête	$30	@35
do 2e qualité	$20	@25
do 3e qualité	$10	@15
Cochons gras par lb brute	4	à 4½
Cochons du Texas, par lb		
Cochons (fair)	3	à 3½
Commun	—	à —
Moutons, inequal. par tête	4	@ 5
do 2e do do	2 00	@ 3½
do 3e do do	—	@ —
Vaches laitières, 1re qualité, par tête	$75	@ 80
Vaches laitières, 2e qualité, par tête	$40	@ 50
Vaches du Tex. avec veaux	$	@
Veaux, par tête	$11	@ 12

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 4 MARS 1877.

EXPÉDIÉS EN DOUANES

Navire (ang) Tasmanian, Crowell, Havre
Navire (norv) Vanal, Larsen, Amsterdam
Goëlette J G Whipple, Arnet, Bonacca
Goëlette (mex) Joven Gabriel, Bolio, Belize, Hon.

ARRIVÉS.

Steamship (ang) Alice, George, Pernambuco
Steamship (ang) [illegible], Liverpool via Corunna et la Havane
Steamship New York, Quick, New York

BATEAUX A VAPEUR.

John H Hannah, Carleton, de Camden
[illegible], de Baton Rouge
Assumption, Charles, du Bayou Lafourche
Robert E Lee, Campbell, de Vicksburg
[illegible], de Arkapolis
Thompson Dean, Thompson, de Memphis
Laurel Valley, [illegible], de Greenwood
Belle of Shreveport, Cognill, de St-Louis
Fair Play, [illegible], de la Rivière Sunflower
Gov Allen, Brown, du Bayou Sara
[illegible], de Laurel Valley
[illegible], du haut du fleuve
[illegible], de Thibodeaux
[illegible], du haut du fleuve
[illegible], du haut du fleuve
Kate Kinney, Dodd, de Shreveport
[illegible], de Washington
Col A P Kouns, Kouns, de Jefferson

EXPORTATIONS.

HAVRE—Par navire Tasmanian—4467 balles coton, [illegible]
AMSTERDAM—par navire Vanal—2030 balles coton, [illegible] sacs seigle, [illegible] boisseaux seigle en grain, [illegible]

ANNONCES PARISIENNES

M. H. GAILLARDET, 6, passage Saulnier, à Paris est seul fermier de nos annonces parisiennes.

C'est à M. H. GAILLARDET, par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de *Pharmacie, Droguerie, Parfumerie*, etc.

Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.

PILULES DEHAUT

Les substances vagueuses que ... renferme ont été combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, pour PURGER ET GUÉRIR EN MÊME TEMPS QUE LES MEILLEURS ALIMENTS ET BOISSONS LES PLUS FORTIFIANTES, ce qui permet à chacun de choisir, pour purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation et tous les maux qui en dépendent.—Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parce que, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que: *asthme, catharre, dartres, douleurs, goutte, engorgements, migraine, scrofules*, &c., &c., &c., parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (*Voir la Brochure qui se donne gratuitement.*) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT pharmacien et médecin, rue du Faubourg St. Denis, No 147.

A New York, chez MM. JOHN MILHAU, Broadway, et Fougera Frères, pharmaciens.

Des DÉPOTS de nos PILULES sont établis pour la VENTE en GROS et DEMI GROS, chez M. DUCONGE, droguiste, M. MAUNSELL & Co., No 21 rue de Chartres, SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, M. MAJEAU et pour le DÉTAIL dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

MEDAILLE D'HONNEUR.

ASTHME — CATARRHE, OPPRESSION, TOUX, PALPITATIONS, et toutes les affections des voies respiratoires sont calmées à l'instant même et guéris par les TUBES LEVASSEUR, Dr. Pharm. LEVASSEUR, Pharmacien.

NEVRALGIES — MIGRAINES, CRAMPES D'ESTOMAC et toutes les maladies nerveuses sont guéries immédiatement par les PILULES ANTI-NEVRALGIQUES du Docteur CRONIER. Chimiste de 1re classe, 23, rue de la Monnaie, Paris.

Nlle-Orléans — MONTEUSE & Cie et DUCONGE, MARCEL MAJEAU.

GRANULES d'ARSÉNIATE d'OR Dynamisé du Dr ADDISON

LE PLUS ÉNERGIQUE ET LE PLUS ACTIF DES RECONSTITUANTS.

L'ARSÉNIATE D'OR s'impose à toute personne soucieuse d'un bon état de sa santé. Avec un granule par jour, l'appétit renaît, les forces augmentent et une santé parfaite ne tarde pas à rapidement à un état inespéré. Il s'emploie pour le redressement des [illegible] dans les états chroniques de la poitrine et de l'estomac, les Affections [illegible] et les Affections nerveuses.

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, MALADIES NERVEUSES, MALADIES DES FEMMES. L'Arséniate d'or dynamisé du Dr ADDISON étant dû à la combinaison de deux médicaments héroïques, combat victorieusement la Phthisie, les Bronchites chroniques, l'Asthme, les Rhumatismes chroniques et toutes les maladies résultant de l'épuisement du système nerveux. Il est sans rival contre les [illegible] résultant de longues maladies, les propriétés toniques et régulatrices de l'innervation le rendent supérieur au fer contre l'Anémie, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, et les névralgies. [illegible] L'Arséniate d'or répare les forces à la fois chez l'homme et la femme [illegible] franchir l'époque si redoutable de l'âge critique, et donne une nouvelle jeunesse.

MALADIES DU SANG, SCROFULES, ECZÉMA, MALADIES DE LA PEAU, ULCÈRES, GLANDES, etc. Grâce à sa propriété de rétablir l'équilibre entre les éléments constitutifs du sang, l'Arséniate d'Or dynamisé est reconnu le plus puissant régénérateur, comme préservatif des affections scrofuleuses et de l'Appauvrissement du Sang. Pris à fortes doses, il guérit promptement toute maladie provenant d'une impureté du sang. Combiné avec un traitement local il guérit infailliblement les Maladies de la peau rebelles, les Scrofules, Eczémas, [illegible], etc. Il amène la cicatrisation des ulcères chroniques et [illegible], par la tonicité générale, guérit les tumeurs des Glandes, des Engorgements, Tumeurs blanches, etc.

Plus de dix mille malades doivent aujourd'hui leur guérison aux Granules d'ARSÉNIATE d'OR du Dr Addison. Pour se traiter soi-même, lire le Livre des Maladies chroniques (prix 1 fr.), et la brochure les Maladies sans nom (prix: 60 cent.) Librairie DENTU, Palais Royal, Paris. Les deux franco, 1 fr. 75. Dépôt central à Paris, Pcie GELIN, 38, r. Rochechouart.—New Orleans, Rivet et Carrouche.

OPPRESSIONS, Toux, Rhumes — ASTHMES — NÉVRALGIES, Catarrhes.

La fumée étant ASPIRÉE, pénètre dans la poitrine, calme le système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions des organes Respiratoires.—Dans toutes les pharm. de France, 3 fr. la boîte.—PARIS. Vente en gros, J. ESPIC, 128, r. St-Lazare.—Exiger cette signature sur chaque cigarette.

Dépôts chez MM. CARROUCHE—M. RIVET, MARCEL MAJEAU

VIANDE-FER-QUINA

L'Aliment le plus fortifiant uni aux Toniques les plus réparateurs.

VIN FERRUGINEUX AROUD

VIANDE, FER ET QUINA! Dix années de succès et l'autorité des plus hautes sommités médicales affirment que cette association de la Viande, du Fer et du Quina, donne le régénérateur le plus puissant pour guérir: chlorose ou pâles couleurs, anémie, menstruations douloureuses, appauvrissement ou altération du sang, rachitisme, affections scrofuleuses et scorbutiques, etc. En effet, seul le vin ferrugineux Aroud réunit tout ce qui nourrit et fortifie les organes, régularise, coordonne et augmente les forces, infuse à un sang appauvri, décoloré: vigueur, couleur et richesse.

[illegible] même prescrite par les personnes ne pouvant tolérer le vin.

Dépôts à la Nouvelle-Orléans: MM. Carrouche, drogu., et MM. Rivet et Cie.

Phie AROUD, à Lyon (France)

Médaille d'Argent, Exposition de Paris 1875.

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge PAR LE SILPHIUM Cyrenaïcum

dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LANZI, qui conclut dans son rapport, que le Silphium est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire: Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisies, Laryngites, Angine, Croup, Fatigue de la Voix, etc., etc.

DEROSE et DEFFÈS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Bronet, Paris.

Nouvelle-Orléans: RIVET; CARROUCHE; MARCEL MAJEAU.

HUILE DE FOIE DE MORUE HOGG

Contre les maladies de poitrine, affections scrofuleuses, toux chronique, rhumatismes, maigreur des enfants, tumeurs glandulaires, dartres, fleurs blanches, affaiblissement général, etc.

[illegible] en gros à Paris, pharmacie Hogg, 2, rue de Castiglione.

Dépôts à la Nouvelle-Orléans, [illegible], L. [illegible] et Cie, à New-York, [illegible] et dans les principales Pharmacies.

PILULES de BLANCARD

Approuvées par l'Acad. de Médecine de Paris.

Participant des propriétés de l'Iode et du Fer, ces pilules s'emploient contre les Scrofules, la Phthisie à son début, la faiblesse de tempérament, ainsi que dans toutes les affections (pâles couleurs, aménorrhée, etc.) où il est nécessaire de réagir sur le sang.

Exiger la signature ci-jointe au bas d'une étiquette VERTE.

Blancard

Pharmacien, rue Bonaparte, 40, Paris.

Nlle-Orléans, MM. Carrouché—Rivet.

VICHY

Administration: Paris, 22, boul. Montmartre.

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les Produits la marque du CONTROLE DE L'ETAT FRANÇAIS.

Les médicaments-dessus se trouvent chez MM. FREDERICKSON ET HART; chez MM. MOREHEAD & Co et MM. BECLATOUR et DUCONGE.

BONACCA—par goël'tte J G Whipple—divers
BELIZE—par goëlette Joven Gabriel—272 barils farine, et divers

IMPORTATIONS.

NEW YORK—Par steamship New York—Marchandises assorties à ordre
LIVERPOOL—Par navire John T Berry—3000 sacs vides, 300 tonnes sel à ordre

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

CAMDEN—Par steamer John H Hannah—1671 balles coton, 69 sacs graines coton à ordre
BATON ROUGE—Par steamer St. John—80 boucauts sucre, 7 barils mélasse, 3 balles coton, 720 sacs farine graine coton à ordre
LAFOURCHE—par steamer Assumption—28 boucauts sucre, 4 barils mélasse à ordre
VICKSBURG—Par steamer Robert E Lee—2060 balles coton, 1708 sacs graines coton à ordre
ARKAPOLIS—Par steamer Kate [illegible]—1521 balles coton, 1761 sacs graine coton, 496 sacs tourteaux à ordre
MEMPHIS—Par steamer Thompson Dean—2040 balles coton, [illegible] sacs graines coton, 2000 sacs farine graine coton, 1818 sacs tourteaux, 11 boucauts sucre, à ordre
GREENWOOD—Par steamer Cott a Valley—1024 balles coton, 515 sacs tourteaux, 2446 sacs graines coton à ordre
ST-LOUIS—Par steamer Belle of Shreveport—124 balles coton, 86 sacs graines coton à ordre
RIVIÈRE SUN FLOWER—Par steamer Fair Play—820 balles coton, 36 sacs graines coton, 74 sacs coton en graine à ordre
BAYOU SARA—par steamer Governor Allen—350 balles coton, 22 boucauts sucre, 137 sacs graines coton, 124 barils mélasse, 2 sacs coton en graine à ordre
LAUREL VALLEY—Par steamer St Mary—18 boucauts sucre, 80 barils mélasse, 160 sacs riz brut à ordre
HAUT DU FLEUVE—par steamer Belle—16 boucauts sucre à ordre
THIBODEAUX—par steamer Henry Tête—148 barils mélasse, 71 boucauts sucre, 80 sacs riz brut à ordre
HAUT DU FLEUVE—Par steamer Mine Wing Hee—divers à ordre
HAUT DU FLEUVE—par steamer Mary Lou—[illegible] à ordre
SHREVEPORT—Par steamer Kate Kinney—[illegible] balles coton, 337 sacs graines coton, 1069 sacs [illegible], 405 sacs avoine à ordre
WASHINGTON—Par steamer [illegible]—[illegible] balles coton, 1318 sacs graines coton, 71 boucauts sucre à ordre
JEFFERSON—Par steamer Col A P Kouns—1329 balles coton, 338 sacs graines coton, à ordre

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS R. R.—487 balles coton, 337 sacs graines coton, 13 barils mélasse, 213 boucauts sucre à ordre
NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—[illegible] balles coton, 1155 sacs graines coton à ordre
[illegible] ST. LOUIS & NEW ORLEANS R. R.—1733 balles coton à ordre

LISTE DE NAVIRES

à destination pour la Nouvelle-Orléans

NEW YORK.

Steamship Lone Star, Forbes.........parti 27 fév
Steamship New York, Quick..........parti 28 fév
Steamship Knickerbocker, Kemble.....parti 23 fév

PHILADELPHIA.

Goëlette Carrie Nelson, French.........exp 21 janv

LIVERPOOL

Steamship Memphis, Mellon..........parti 21 janv
Steamship Mankelyne, Hairby........parti 1 fév
Navire Colonial [illegible], Manson.......parti 20 fév
Navire Rock Terrace, Fletcher........parti [illegible] fév
Navire Prusse, Mackon............parti 6 fév
Navire Geneviève Strickland, Peck.....parti 7 fév
Navire Adela, Hawk...............parti 14 fév
Navire Tascott, Wyman.............parti 20 fév
Barque Moderato, Modeno...........exp 4 fév
Navire Minnie H Gerow, Gerow.......parti 21 janv
Navire Regina, Corning.............parti 21 jan
Navire Birmingham, Lyleman.........parti 20 jan
Navire Bombay, Work...............parti 17 janv
Navire Orient, Allen...............parti 18 jan
Navire Normandy, Tukey............parti 15 jan
Navire Annie M. Law, Hilton.........parti 12 janv
Barque Haab, Moraum..............Partie 21 jan

DUNKIRK.

Barque B Ilcosse, Terrabochia..........parti 5 fév

ARENDAL.

Barque Ocean, Sorensen.............parti 24 jan

HAVRE

Navire Exzenader, Crocker...........parti 21 fév
Navire Crescent City, Delano.........parti 20 fév
Navire John Patten, Dunn...........parti 1 fév
Navire Gen. Shepley, Springer........parti 18 fév
Barque Albert, Henderson...........parti 4 fév
Navire La Cuisiane, Aquay...........parti 1 fév
Barque N B Pedersen..............parti 20 janv
Navire Rossignol [illegible]...............parti 18 jan
Navire Octavia, Purdy..............parti 12 jan
Navire Virginia, Hooker.............parti 12 jan
Barque Auboine, Ason..............parti 9 janv

The People's Insurance Company of New Orleans.

(La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 16, RUE CARONDELET.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques d'incendie	.784 16
Sur risques de rivière	4,158 37
Sur risques de mer	5,186 60
Total des primes	110,128 07
En moins—Primes non acquises	907 16
Profits et pertes	107,031 30 / 10,128 73
En moins—Primes non expirées	10,690 34
Montant net des Primes acquises	[illegible]
Pertes, etc., payées dans la même période:	
Sur risques d'incendie	[illegible]
Sur risques de rivière	1,665 71
Sur risques de mer	4,290 36
Réduction (rabais)	7,161 08
Réassurances	1,684 36
Taxes	2,593
Agences	1,150 00
Impressions, annonces, etc.	672 00
Bureau des Assureurs	1,384 25
Rabais etc., moins intérêts	
	4,584 35
Bénéfice net	21,435 34

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	7,326 30
Actions de Banques et autres actions	30,731 16
Propriétés foncières	7,000 00
Billets garantis	5,665 25
Billets garantis par hypothèque	30,312 30
Billets à recouvrer à courte échéance	5,505 25
Meubles de bureau et autres installations	1,000 00
Compte suspendu	3,073 13
En caisse	1,711 00
	5,620 36
Total de l'actif	[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

ERNEST FRAGST, Président.
JOHN WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, par-devant moi, à la Nlle-Orléans, le 23 juillet 1877.
JNO. BENDERNAGEL, Notaire

Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant des primes nettes acquises de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réduction (rabais) de 15 pour cent déjà payé sur le dite montant, sur le montant BRUT de leurs primes—dividende qui sera payé à dater du [illegible] août 1877.

P. M. SCHNEIDAU Secrétaire.